



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2017-08

La soussignée donne avis public qu'il y aura séance régulière du Conseil municipal **le 2 mai 2017** à 18h45 à la salle du conseil située au 245, chemin Picard à Shefford.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets :**

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser la construction d'un bâtiment principal (résidence unifamiliale) à une distance de **13,03 mètres** d'un haut de talus localisé en zone de forte pente.

**La réglementation en vigueur :**

La réglementation en vigueur exige que la distance entre un haut de talus et un bâtiment principal soit de **23 mètres** dans le cas présent où le talus fait une hauteur de 11,5 mètres.

**Identification du site concerné :**

La construction projeté est située sur les lots 2 594 429 et 4 220 657, cadastre du Québec.

Toute personne intéressée désirant se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal du 2 mai 2017.

Fait à Shefford, le 13 avril 2017.

Sylvie Gougeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, gma